

# La collecte des déchets ménagers évolue sur Ris !



Thiers Dore  
et Montagne  
L'INTERCO

ADOPTONS  
LES BONNES  
HABITUDES !



La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, qui assure la collecte des déchets sur le territoire, met à votre disposition des bacs de regroupement (grand volume), à proximité de votre domicile, pour la collecte des papiers, de tous les emballages recyclables (bacs à couvercle jaune) et la collecte des ordures ménagères (bacs à couvercle bordeaux).

## À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, merci de déposer :

- > Les papiers et tous les emballages recyclables (en vrac, sans sac) dans les bacs à couvercle jaune.
- > Les ordures ménagères (bien fermées dans des sacs) dans les bacs à couvercle bordeaux.



## → DES BACS DE REGROUPEMENT, POURQUOI ?

L'implantation des bacs de regroupement répond à la réglementation relative à la collecte des déchets ménagers.

Elle a pour but de :

- > Faciliter l'accès au tri (volume disponible plus important que les sacs jaunes, dépôt à n'importe quel moment de la semaine et de la journée)
- > Améliorer l'esthétique et la salubrité (fin des sacs au bord des routes) tout en réduisant les nuisances liées au passage du camion
- > Maîtriser les coûts du service en réalisant des économies de fonctionnement



*Avec ce nouveau mode de collecte, vous avez accès à tout moment aux bacs de regroupement, sans attendre le jour de collecte.*

## → QU'EST-CE QUI CHANGE ?

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, merci de ne plus déposer vos sacs noirs ou sacs jaunes devant votre domicile, mais de déposer :

- > Les papiers et tous les emballages recyclables (en vrac, sans sac) dans les bacs à couvercle jaune
- > Les ordures ménagères (bien fermées dans des sacs) dans les bacs à couvercle bordeaux



Les sacs jaunes transparents ne doivent plus être utilisés pour contenir vos papiers et emballages recyclables. Merci désormais d'utiliser le sac de pré-collecte réutilisable joint à ce courrier pour stocker vos emballages recyclables, avant de vider celui-ci dans les bacs collectifs (et bien garder votre sac !).



## OÙ DÉPOSER LES DÉCHETS SUR RIS ?

- Lotissement Les Boulaizes : en haut du lotissement
- Rue de Châteldon (2 emplacements) : proximité école et en face du frêne
- Rue du cimetière
- Rue des Oies (2 emplacements) : début de rue et vers passage communal)
- Stade : proximité colonne à verre
- Place de la Grande Rue
- Rue du Ruisseau (2 emplacements) : côté stade et en haut de la rue
- Rue de l'Ancienne poste sur la place
- Lieu-dit Bardonnets (2 emplacements) : sur la place dans le village et croisement chemin du saut du Loup et route communale
- Lieu-dit Chez Dixmier : dans le village
- Lieu-dit Les Prats : carrefour route Chez les Blancs et chemin des Prats
- Lieu-dit Les Blancs : proximité indication « stop à 150m »
- Chemin des Dômes
- Entre lieu-dit Chez Chapon et lieu-dit Les Blancs : proximité borne incendie)
- Lotissement Les Blancs : après panneau « RIS » et poteau telecom
- Proximité panneau « Ris » sur D43
- Lieu-dit Chez Chapon : carrefour D43
- Lieu-dit Les Varnes : croisement D43B et D906
- Lieu-dit Les Aillards : proximité borne incendie
- Lieu-dit Boisset : bord de la route
- Lieu-dit La Croix de Pierre : proximité panneau d'affichage
- Lieu-dit Ris-Gare (3 emplacements) : carrefour de Charnat et proximité colonne à verre sur Départementale, proximité portail sarrazienne
- Lieu-dit Charnat : proximité poteau électrique
- Lieu-dit Barraque du Bateau : bord de la D43
- Lieu-dit La Boire : proximité poteau en ciment
- Pont SNCF : carrefour route de Charnat et rue de la Croix de Pierre
- Lieu-dit les 5 maison : proximité D906
- Chemin des Varnes : carrefour D43 et D906
- Lieu-dit L'étang Noyer : intersection avec D906
- Proximité casse-auto : D906
- Carrefour lieu-dit Caleville et D906
- Lieux-dits Maranne et Toucant : carrefour des routes menant aux lieux-dits
- Lieu-dit Caleville (4 emplacements) : bas du lieu-dit proximité panneau « limitation à 50 », proximité panneau « interdiction 3t5 », dans lieu-dit et proximité fontaine)

Retrouvez aussi la localisation de tous les points de collecte, Commune par Commune, sur [www.cctdm.fr](http://www.cctdm.fr)

## ADOPTONS LES BONS GESTES !



### COMMENT TRIER DANS LES BACS DE REGROUPEMENT ?

> Les bacs à couvercle jaune accueillent tous les papiers et 100% des emballages : carton (briques, cartonnages, boîtes...), plastique (bouteilles, flacons, bidons, sacs et films, pots, boîtes, barquettes...), métal (boîtes, conserves, aérosols, cannettes, capsules, couvercles...).

*\*Attention aux déchets volumineux comme les gros cartons, à conserver et porter en déchèterie plutôt que de les jeter dans les bacs.*

> Les bacs à couvercle bordeaux accueillent les ordures ménagères (articles d'hygiène souillés, vaisselle et faïence cassée en petite quantité, objets en plastique de petite taille), bien fermés dans des sacs.

*\*Pensez au compostage pour les restes de repas, les épluchures de fruits et légumes.*

Il ne faut pas déposer de verre (qui doit être déposé dans les colonnes prévues à cet effet), de déchets destinés aux déchèteries (déchets de jardin, ferraille, déchets électriques et électroniques, déchets toxiques et dangereux, déchets plastique ou carton volumineux...) dans les bacs.



### QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS DÉPOSÉS DANS LES BACS ?

> Les ordures ménagères résiduelles sont triées mécaniquement puis valorisées en énergie (incinération) pour les résidus secs, ou valorisées biologiquement (méthanisation) pour les résidus humides.

> Les emballages recyclables sont triés par matière (plastique, carton...), mis en balle puis expédiés vers des usines de recyclage.

### QUE FAIRE SI LES BACS SONT PLEINS ?

La Communauté de communes assure des tournées de collecte des bacs chaque semaine pour les ordures ménagères, tous les quinze jours pour les emballages recyclables. Si les bacs sont pleins, merci de vous rendre à un autre point de collecte. Pour les connaître, consultez la liste dans ce document ou rendez-vous sur [www.cctdm.fr](http://www.cctdm.fr) pour localiser les nombreux points de collecte à proximité de votre domicile, sur votre Commune.



### → DÉPOSER SES DÉCHETS À PROXIMITÉ DES BACS DE COLLECTE EST-IL PASSIBLE D'UNE AMENDE ?

Oui. Tout déchet déposé à côté des bacs de collecte (sacs, recyclables, déchet électrique...) est considéré comme un dépôt sauvage et passible d'amendes et de poursuites judiciaires.



DECHETERIE

### → QUE FAIRE DES DÉCHETS VOLUMINEUX, ÉLECTRIQUES, TOXIQUES ?

Il n'y a pas de changement. Les déchets de jardin, électriques, toxiques, les gravats, le bois, les métaux, le mobilier, les lampes et néons, les piles et batteries, les plastiques et cartons volumineux... sont destinés aux déchèteries, avant d'être acheminés vers des centres de traitement spécialisés afin qu'ils soient valorisés, recyclés, dépollués... Il ne faut donc pas les déposer dans les bacs et à proximité des bacs. Les 4 déchèteries du territoire sont en accès gratuit, voici les plus proches de votre domicile :

> **Puy-Guillaume** : ZI de l'Etang et de l'Ache, ouverte du lundi au samedi de 9h15 à 12h et de 13h30 à 17h15

> **St-Rémy-sur-Durolle** : lieu-dit les Moulins des Goyons, ouverte du lundi au samedi de 9h15 à 12h et de 13h30 à 17h15

> **Thiers** : ZI de Matussière, ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h, de 13h30 à 17h (de novembre à avril), de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 (de mai à octobre)



Pour retrouver toutes les consignes de tri et les astuces pour réduire les déchets, consultez le guide des déchets de TDM, joint à ce dépliant.



## Guide pratique des déchets ménagers

sur Thiers Dore  
et Montagne



### LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque année, en partenariat avec Actyposes-Thiers, TDM propose des collectes gratuites des encombrants au domicile des usagers.

Informations sur :  
[www.cctdm.fr](http://www.cctdm.fr)  
04 73 80 26 60

**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

Informations :  
Service déchets ménagers de  
Thiers Dore et Montagne

04 73 53 93 08  
[accueil.dechets@cctdm.fr](mailto:accueil.dechets@cctdm.fr)  
[www.cctdm.fr](http://www.cctdm.fr)

